



Mairie de Faycelles

## **PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES**

Jeudi 12 septembre 2024

Par suite d'une convocation, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 12 septembre 2024, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 6 septembre 2024.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du conseil du 11 juillet 2024 et du 13 juin 2024
- Révision des statuts du Grand-Figeac : compétence petite enfance
- Convention de participation à la Fédération Partir
- Adhésion de la commune de Latouille au syndicat du Limargue
- Point sur le PLUi
- Devis pour la numérisation des actes d'état civil
- Point sur le projet d'aménagement du parking
- Point sur le projet d'aménagement de la grange
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- Préparation de la journée citoyenne
  
- Questions diverses

Membres présents :

- M. Jean-Claude Laborie, maire
- Mmes Evelyne Cavalerie, Nadine Lafon, Hélène Mathieu, Carine Pradelle, Yveline Poinot
- MM. Jérôme Besse-Daynac, Samuel Conte, Frédéric Dartois, Jean-Claude Ibanez, André Rodrigues

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

- Mme Maylis Lavayssière
- M. Jean-François Hugonenc,
- M. Jean-Christophe Labascoule
- M. Eric Fages

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné M. André Rodrigues pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

#### Approbation du PV du 13 juin 2024

Le CRR est approuvé à l'unanimité.

#### Approbation du PV du 11 juillet 2024

Le CRR est approuvé à l'unanimité.

#### Proposition n°1 de l'ordre du jour : Révision des statuts du Grand-Figeac : compétence Petite Enfance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la promulgation le 18 décembre 2023 d'une nouvelle loi (la loi n° 2023-1196 pour le plein emploi) sur l'accueil du jeune enfant qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025. En conséquence, le Conseil Communautaire du Grand-Figeac doit adapter et compléter ses statuts actuels sur ce volet afin de répondre aux obligations portées par cette loi.

Il précise que chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts proposée.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts.**

#### Proposition n°2 de l'ordre du jour : Convention de participation à la Fédération Partir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le partenariat de la commune à la Fédération Partir implique une adhésion annuelle dont le montant est de 100 € par enfant. Elle permettrait l'accueil en leur sein des jeunes faycellois.

Partir est une association d'éducation populaire (agrément Jeunesse Éducation Populaire) qui gère les loisirs enfance et jeunesse (2-14 ans) du paysage local depuis plus de 35 ans.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.**

#### Proposition n°3 de l'ordre du jour : Adhésion de la commune de Latouille au syndicat du Limargue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'adhésion de la commune de Latouille au syndicat mixte du Limargue et Ségala pour la compétence eau potable (production et distribution) 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.**

**18h45** : arrivée de M. Jean-Christophe Labascoule

**Proposition n°4 de l'ordre du jour : Point sur le PLUi**

Pour rappel, la réunion du Conseil Communautaire du 25 juin 2024 a arrêté le projet de PLUi. Il a été approuvé par une majorité d'élus du Grand Figeac sans faire l'unanimité. Chaque commune a trois mois pour prendre une délibération. Une discussion franche s'est engagée entre les membres du Conseil Municipal sur les conséquences de ce document d'urbanisme pour l'avenir de Faycelles.

Avant d'émettre un avis sur le projet, les conseillers municipaux ont souhaité consulter l'intégralité des documents du PLUi conformément au courrier du président du Grand Figeac du 03/07/2024.

Monsieur le Maire fera parvenir par mail les pièces du dossier en téléchargement.

Une délibération du Conseil Municipal aura lieu lors de la prochaine séance du conseil prévue jeudi 19 septembre à 18h30.

**Proposition n°5 de l'ordre du jour : Devis pour la numérisation des actes d'état civil**

M. le Maire fait part au conseil de la nécessité de numériser les registres contenant les actes d'état-civil, afin de faciliter leur consultation et d'améliorer leur conservation en limitant les manipulations. Il présente le devis de la société Numérize qui propose de réaliser cette prestation pour un montant HT de 4450.00 € (5 340.00 € TTC).

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

**Proposition n°6 de l'ordre du jour : Point sur le projet d'aménagement du parking**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la dernière version de l'étude d'avant-projet pour le réaménagement du parking. La consultation du plan a permis à chacun de faire ses remarques et de proposer des modifications. Un retour de ces constats seront fait au Bureau d'Etudes et au Département du Lot (pour l'aménagement de la RD 21) lors d'une prochaine réunion.

**Proposition n°7 de l'ordre du jour : Point sur le projet d'aménagement de la grange**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une prochaine réunion le 18/09/2024 à Cahors avec le Conseil Départemental du Lot.

**Proposition n°8 de l'ordre du jour : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de détachement auprès des services de l'Education Nationale de la secrétaire de mairie à compter du 01/10/2024 et pour une durée d'un an.

Afin de combler son départ, un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe sera créé.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ce poste.**

**Proposition n°9 de l'ordre du jour : Préparation de la journée citoyenne**

La prochaine Journée Citoyenne aura lieu le samedi 19 octobre 2024 avec rdv sur le parking vers 8h00.

### Informations diverses

- L'association « Derrière le hublot » organise une escapade artistique sur le chemin de Compostelle. Elle fera une halte à Faycelles dimanche 29 septembre à 11h00 avec un concert acoustique dans le Jardin Bucolique.
- Sincères remerciement à DECLAM pour leurs réalisations 2024 (mur en pierre au fond du parking et boîte à livres)
- Mme Hick souhaite réaliser un évènement autour d'Halloween le 30 octobre et engager un clown dont la prestation serait au prix de 400€. Une aide financière est demandée. La réponse est en suspens.
- La rentrée scolaire : environ 120 enfants accueillis dans les 2 écoles (45 à Faycelles et 75 à Béduer) ; 8 ATSEM ; un nouveau logiciel en service pour l'accueil (cantine et activités périscolaires)
- Nouvelle école : l'appel d'offres clos le 02/09/2024. L'ouverture des plis permettra de faire un point sur le budget et de s'assurer qu'il est conforme au prévisionnel.

Fin de la séance du Conseil Municipal : 20h40.